



COMTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ATSS AU RECTORAT DU 21/02/11

La réunion commence par des déclarations syndicales de la CGT (texte commun avec la FSU joint avec ce compte-rendu), et de l'UNSA.

BOP 214 (soutien)

Le chef de division de la DAGE (Division de l'Analyse et Gestion des Etudes) fait un point sur le BOP soutien et fait état que ce BOP a été « relativement préservé »..

On constate que le socle d'emploi de l'Académie a baissé de 36 ETP entre 2009 et 2011 (1008,5 contre 1046,5).

Plus tard dans la réunion, on apprend également que c'est le seul BOP dont 100% des crédits ministériels ont été versés à l'Académie à la différence des autres BOP où seulement 80% du montant est actuellement, ce qui permettrait au Ministère de ne pas tout verser, comme il a pu le faire l'année dernière avec le BOP 230.

Effectifs 2011

Les effectifs totaux des personnels non enseignants de l'Académie de Nantes s'élèvent à 3057,7 ETP contre 3267,55 ETP en 2009, soit 210 ETP de moins.

Entre autres, on constate que 50 ETP ont disparu dans la filière administrative.

De plus, les moyens de remplacements sont passés de 78 ETP en 2006/9 à 38,2 ETP en 2011. A ce sujet, si la chef de la DIPATE nous assure qu'il s'agit de postes restitués mais pas d'une baisse de crédits, force est de constater que **les crédits paient désormais des vacataires et non plus des contractuels, ce qui engendre une forte précarisation des collègues remplaçants dans nos services.** *Au moment où on nous bassine avec une volonté de résorption de la précarité, ces données rappellent une toute autre réalité pour ceux qui la vivent et sont payés à l'heure, sans bénéfice de congés payés !*

Schéma d'emploi 2011/2013

Dans la bouche de l'administration, il n'est question que de "ratios de gestion, d'efficience, d'optimisation, de rationalisation".

En termes plus simples, il s'agit de justifier les suppressions d'emploi, et faire croire que chaque mesure de réorganisation permet d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Qui est encore dupe quand on constate au quotidien les conséquences dans son travail quotidien? S'en suit un long exposé chronologique des états de transfert de la gestion des Assistants d'Education en Mayenne, des plateformes 1er degré public et privé dans le 49 et le 85.

Assistants d'Education : dès la mi-juin, les collègues du service des AE formeront l'équipe qui les remplacera en Mayenne.

Dans le même temps, les dossiers du 1er degré public de Mayenne partent dans le Maine et Loire sans adjonction de moyens supplémentaires dans le service paie du Maine-et-Loire.

Au 1er septembre, les transferts seront effectifs entre IA.

Au 1er septembre 2012, un service social des personnels sera affecté à l'IA 44 (qui sera elle installée au rectorat -suivez bien, c'est compliqué !).

Aux demandes de précisions de la CGT concernant la procédure de transfert des dossiers des AE vers la Mayenne, le SGA Monsieur Chevillon reconnaît que "ce n'est pas un sujet simple".

Par ailleurs, le processus induit que l'administration connaisse dès juin (hors mouvement) les collègues de Mayenne qui seront affectés au service des AE.

Par ailleurs, si Monsieur Chevillon affirme que l'IA de Mayenne gagne des postes (-5,5 ETP au service de la paie du 1er degré public contre + 8 pour le service des assistants d'éducation), le statut des personnels sera différents puisque les personnels seront personnels d'EPL, et non personnels d'IA.

L'UNSA pointe ensuite un manque quant à la ventilation des suppressions de postes dans les IA et le Rectorat.

Malgré les promesses de l'administration au GT Atoss de février, le nombre de postes supprimés par IA n'est pas communiqué par l'Administration.

Monsieur Chevillon s'avoue ainsi incapable de dire combien chaque IA va perdre de postes à la rentrée 2011.

Et pourtant, c'est bien la chose la plus importante dans un contexte où les collègues sont dans le flou et ne peuvent se projeter sur d'éventuels choix de mutation.

Une chose que toutes les organisations syndicales pointent bien, le solde est négatif puisque l'Académie rend 26 postes !

Les IA rendront donc globalement 9,5 emplois avec 6,5 suppressions d'emploi et 3 postes transférés au Rectorat (2 dans le cadre de la plateforme académique des Accidents de Travail et 1 au titre de l'Apprentissage – suivi de la taxe d'apprentissage).

Monsieur Chevillon poursuit par la présentation de la mise en place d'un bureau GRH dans chaque IA (allant de 4,5 à 10 postes) dans le cadre des responsabilités des IA qui sont transférées dans des plateformes (bourses, 1er degré public et privé, ...).

L'autre mission consisterait en une gestion de proximité des personnels, de l'action sociale,....

La CGT intervient à ce sujet pour rappeler que les organisations syndicales avaient pointé les difficultés possibles à transférer des services à dimension départementales sur un seul département à gestion académique.

On a supprimé des postes d'un côté, créé une désorganisation dans la gestion de proximité pour rétablir désormais un service GRH chargé de gérer ces problèmes au quotidien.

Quel bénéfice si ce n'est un gain de postes et de la confusion?

Par ailleurs, chaque IA gardant la responsabilité de l'organisation et du suivi du mouvement, cela reste un gros morceau pour peu de personnels.

CIO

A la rentrée 2011, 4 postes administratifs sont supprimés dans les CIO et 1 mesure est suspendue au CIO Nantes Nord (pour l'année suivante?).

Ainsi, le Cio Nantes Nord, l'ONISEP et le CIO Centre seront regroupés sur le site de la MAN.

Suppressions d'emploi au Rectorat

10 postes sont supprimés au Rectorat pour 2 créations soit -8,5.

Le service des validations de service de la DAPP est supprimé (transfert au service des pensions de La Baule avec 4 emplois en moins dont 1 A)

1 poste de C est supprimé au SEPP, 1 TRF à la DSI, 2 B ou C à la DEP, 1 B ou C au SAIO et 1 B ou C à la DIFAG.

1 poste de A est créé à la DEP et 1 B ou C à la DAPP.

De plus, dans le cadre de la plateforme TRF de Rennes, 1 poste de TRF est redéployé sur Rennes.

A la question de la CGT sur le nombre de postes supprimés à la DSI, le SG affirme que 2 postes de TRF sont supprimés dont 1 dans le cadre du transfert à Rennes.

A la question de la CGT sur la nature du poste supprimé à la DIFAG, le SG affirme qu'il s'agit d'un poste administratif.

A la question de FO sur l'éventualité que le service des validations auxiliaires ne soit finalement pas transféré cette année (le Ministère n'a toujours pas confirmé la date), le SG reconnaît qu'un report aurait des conséquences puisqu'il faudrait trouver 4 autres postes à supprimer.

Réorganisations IA 44 / Rectorat

Entre juillet 2012 et janvier 2013, l'IA 44 va intégrer les locaux de Margueritte. Selon Monsieur Chevillon, il s'agit "très clairement de mutualiser les fonctions support" et de faire une opération immobilière. (vendre l'IA 44 pour payer les futurs travaux du Rectorat en 2016).

Par contre, les deux entités Rectorat et IA ne fusionneront pas.

Quelles sont ces fonctions "support" à mutualiser?

M chevillon cite ainsi :

- les fonctions d'accueil, de standard, de courrier
- entretien des locaux, logistique
- crédits de fonctionnement
- fonctions statistiques
- expertise juridique
- administration des bases informatiques et bureautique

cela induira une réorganisation de l'espace puisque des locaux comme le plateau pédagogiques seront réhabilités en salles de réunion.

2011 : 7 sites

CIO Fresche Blanc, SAIO Fresche Blanc, CIO MAN, Rectorat Houssinière, cRectorat Margueritte, IA 44, CRDP

2012/2013 : 5 sites

MAN (CIO + ONISEP), Fresche Blanc (CRDP, SAIO), rectorat Houssinière, Margueritte (Rectorat + IA 44) et bat B IA (IEN, pôle SMS).

2016 : 3 sites

MAN Beaulieu, Houssinière (rectorat + IA 44 + CRDP + SAIO) et bat B IA (IEN, pôle SMS).

Sur la question de la mutualisation des fonctions support, la CGT pointe l'augmentation du nombre de locaux à entretenir. La CGT rappelle par ailleurs que le contrat d'entretien des locaux de l'IA 44 avec une société privée vient d'être stoppé.

Elle demande à ce que soit pris en compte la taille des locaux et que le nombre d'agents d'entretien soit augmentés en conséquence.

La CGT rappelle également que l'arrivée de l'IA 44 sur Margueritte rend encore plus nécessaire la constitution d'un vrai service d'accueil sur le site de Margueritte.

La CGT rappelle par ailleurs que des agents ATEC (actuellement affectés à l'Ecole de Marien Marchande) pourraient à cette occasion réintégrer les structures du Rectorat et de l'IA dès à présent si des postes s'avéraient vacants.

Le Secrétaire Général reconnaît la faiblesse du nombre d'agents d'entretien – notamment sur Margueritte- et s'engage à augmenter le nombre d'agents. (Reste à savoir avec quels types d'emplois et quand cette mesure sera effective)

SGPEN-CGT Académie de Nantes

Maison des syndicats, 1 place de la Gare de l'Etat, CP 1, 44 276 Nantes cedex 2
Permanence le jeudi ; ☎ 02 28 08 29 95 ✉ <mailto:sgpen@dial.oleane.com>